

LES  
**STATUTS PROVINCIAUX**  
 DU  
**BAS-CANADA:**

*Anno Regni Tertio, GEORGII IV.*

SON EXCELLENCE

**GEORGE, COMTE DE DALHOUSIE, G.C.B.**

**GOUVERNEUR EN CHEF.**

“ **A**U Parlement Provincial, commencé et tenu à Québec, le quatorzième jour de Décembre, *Anno Domini*, Mil huit cent vingt, dans la Première Année du Règne de Notre Souverain Seigneur GEORGE Quatre, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la Foi, et de là continué par diverses Prorogations jusqu'au dixième jour de Janvier, Mil huit cent vingt.”

“ Etant la Troisième Session du Onzième Parlement Provincial du Bas-Canada.”

**C A P. I.**

ACTE pour continuer pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, concernant la Décision Sommaire des Petites Causes dans les Paroisses de Campagne dans cette Province,

(22e. Mars, 1823.)

**V**U qu'il est nécessaire de continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la première Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour la Décision Sommaire de certaines Petites Causes dans les Paroisses de Campagne dans cette Province,” tel qu'amendé par un Acte passé dans la Deuxième Année du Règne

B 2

“ de